

TCL_060_F95

FORMULAIRE DE RENOUELEMENT/RADIATION D'UN BRANCHEMENT DE GAZ INACTIF

Dans le cadre d'une campagne de renouvellement des branchements de gaz, ORES a constaté que le compteur de gaz repris à l'adresse de consommation ci-dessous est inactif.

Conformément au règlement technique gaz, chapitre III, article 107, le gestionnaire de réseau de distribution a le droit d'enlever un raccordement de gaz qui n'est plus utilisé depuis plus d'un an.

Si le **propriétaire de l'habitation** souhaite conserver le raccordement de gaz, les frais de renouvellement peuvent être portés à sa charge.

ADRESSE DE CONSOMMATION (à compléter par ORES)

Rue : N° : Boîte :

CP : Localité :

Numéro du compteur de gaz :

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DE L'HABITATION (à compléter par le client)

Nom / Prénom :

Rue : N° : Boîte :

CP : Localité : Pays :

Tél. : GSM :

Email :

Je soussigné, propriétaire de l'habitation, déclare :

- souhaiter le renouvellement du branchement aux frais d'ORES et m'engager à mettre cette installation en service dans les 12 mois à dater du renouvellement. Si le compteur est resté inactif dans ce délai, les frais de renouvellement du branchement de gaz me seront facturés par ORES conformément aux tarifs en vigueur.
- souhaiter la radiation du branchement aux frais d'ORES. Après ces travaux, toute demande de nouveau raccordement au réseau de distribution de gaz sera soumise aux tarifs en vigueur.

Fait le

Signature et nom du propriétaire (précédés de la mention « Lu et approuvé ») :